

ATTESTATION D'ASSIDUITE ET DE REUSSITE

Session N° 260049B

Je soussigné, Frédéric ARNIAUD, agissant en qualité de Directeur de CONSUL TEAM, certifie que :

Monsieur Nabil BOUKHCHIMA

Entreprise : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT - LIP
TOULON
83130 - LA GARDE

Suit la formation

TRAVAIL EN HAUTEUR-PORT DU HARNAIS

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs :
- Identifier les risques de chute selon l'environnement et la nature des travaux à réaliser.
 - Maîtriser les règles de sécurité aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
 - Reconnaître les moyens de protections appropriées aux conditions de travail.
 - Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur.
 - Utiliser les EPI en toute sécurité.
 - Réaliser un point d'ancrage provisoire.

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **le lundi 5 octobre 2026**
et ce pour une durée de 7.00 heures
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Action de formation**

Lieu : CONSUL TEAM SECURITY - 119 Avenue Robert Brun - 83500 LA SEYNE SUR MER - Tél : 04.89.33.13.56 -

Méthodes d'évaluation(s) : Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoirfaire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique. Documents délivrés : • Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

Malgré les indications précisées, vous avez refusé de déclarer votre numéro de Sécurité Sociale (NIR). Nous ne pourrions donc pas prendre en charge cette déclaration pour le compte de votre établissement qui devra s'en charger.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

SIX FOURS LES PLAGES, le 19 octobre 2026

Frédéric ARNIAUD

Directeur